



LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

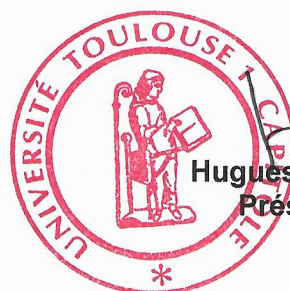
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président,

Vu la délibération du conseil d'administration n°CA 2023-16 du 14 février 2023 approuvant les tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM, hors IUT de Rodez) pour 2023-2024,

Article unique

Le complément aux tarifs 2023-2024 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente décision, est adopté.



Hugues Kenfack
Président

ANNEXE
COMPLEMENT AUX TARIFS 23-24 FORMATION CONTINUE FCV2A

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
Diplôme d'Université "Executive certificate en contrôle des exportations et sanctions économiques »	6 000 € Accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles
Diplôme d'Université « European Digital Health Law » – EDIHL (DU en FI avec FC) – Eligible au CPF	2 400 €
M2 Droit de la santé – parcours Expertise médicale de justice – option Kinésithérapie	7 500 €
Inscription au Master des titulaires du DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé"	3 000 €
DU "Droit de la santé"	5 000 €
DU "Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale"	4 500 €
Licence 3 Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations (ARSEO)	7 000 €
Tarif VES Diplômés d'UT Capitole d'un diplôme obtenu lors de l'accréditation en cours ou de l'accréditation précédente	500 €